



FICHE PRATIQUE

**Publics à besoins
spécifiques :
l'accessibilité
en pratique**

fête de  **2023**
la Science

Introduction

La loi de 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est une loi à champs multiples. Elle concerne tous les types de handicap. Elle couvre, outre le cadre bâti, l'emploi, l'éducation, la santé et les ressources.

En effet, l'accessibilité ne peut être pensée que de façon globale : concevoir un stand accessible dans un lieu qui ne l'est pas est un non-sens. De même, prévoir physiquement l'accessibilité d'un stand, sans songer à la formation et à la sensibilisation des personnes s'en occupant serait également un échec.

Il ne faut pas perdre de vue que si l'accessibilité est le principal objectif, la conceptualisation des animations et des réponses doivent également prendre en compte les situations de handicap. En effet, si la personne réussit à réaliser l'activité mais que son handicap l'empêche d'en saisir l'application concrète ou si votre discours n'est pas adapté, la frustration engendrée sera très importante.

Si cette fiche s'attarde plus particulièrement sur les handicaps nécessitant le plus d'adaptations, il est toutefois nécessaire de connaître les différents handicaps existants :

- **La déficience mentale**, définie comme un déficit du mode de réflexion et des capacités d'apprentissage ;
 - ▶ **La déficience cognitive**, définie comme un dysfonctionnement des fonctions supérieures qui perturbe les capacités d'apprentissage, mais n'empêche pas de faire des études
 - ▶ **La déficience psychique** (ou psychiatrique), définie comme une difficulté relationnelle et des troubles de la personnalité, avec parfois des difficultés à se sentir serein dans des lieux grands, dépourvus de signalétique, avec beaucoup de foule ;

- **La déficience physique**, définie comme un déficit corporel, soit :
 - ▶ **Interne** ou trouble de santé invalidant pouvant atteindre les organes internes vitaux (cœur, poumons, reins...),
 - ▶ **Moteur** pouvant atteindre la marche, la préhension, l'agilité, la parole...,
 - ▶ **Sensoriel** pouvant atteindre la vue, l'audition, le toucher (sensibilité corporelle), l'odorat, le goût...

Les publics en situation de handicap moteur

Les personnes atteintes d'un handicap moteur ont une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à participer à certaines activités. Un grand nombre de handicaps moteurs entraînent des restrictions à la mobilité, depuis l'affaiblissement de l'endurance physique jusqu'à la paralysie.

Il convient de distinguer : les usagers « debout » avec une motricité réduite et les usagers en fauteuil roulant.

Les publics « debout » avec une motricité réduite :

Ces personnes ont la plupart du temps des difficultés à marcher, pouvant être accompagnées d'un problème des membres supérieurs, perturbant ainsi l'utilisation de l'environnement.

Elles sont fatigables, avec un équilibre parfois précaire, et doivent anticiper le risque de bousculade et de chutes dans les espaces animés, étroits ou présentant des sols glissants ou irréguliers.

Préconisations :



L'accès à un plan de travail de face (table d'expérimentation par exemple) : Compter une profondeur de 60 cm pour garantir l'accès d'un fauteuil sous le plan. Pour la hauteur la réglementation préconise 70 cm dessous et 80 cm dessus (on imagine donc une épaisseur de bureau de 10 cm).

Déambulation sur les stands : 80 cm de large minimum sont préconisés entre les stands, on préférera néanmoins une largeur minimale de 120 cm pour aider à la manœuvre du fauteuil.

De manière générale : **permettre à la personne de voir et d'accéder aux manipulations** proposées à l'ensemble des visiteurs. Si vous concevez vos animations en les adaptant aux enfants, vous ne devriez pas rencontrer de problème spécifique d'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant.

Prévoir des zones de repos à différents endroits de votre site **et des chaises** pour les stands (sans qu'elles gênent la circulation) afin de permettre aux personnes à grande fatigabilité (y compris les personnes âgées ou enceintes) de s'asseoir à intervalles réguliers.

Pensez à informer vos visiteurs sur les modalités d'accès à votre site : transports en commun, voiture et bâtiment. Renseignez-vous sur les ascenseurs qui desservent votre salle d'animation, communiquez sur ces éléments dans vos différents supports de communication et informez-en également vos collaborateurs pour que tout le monde ait le même niveau d'information, y compris les personnels d'accueil (voir exemples à la fin du document).

Les publics déficients visuels (DV)

Les troubles visuels désignent toute incapacité visuelle, plus ou moins importante et qui entraînent une gêne fonctionnelle importante atteignant, soit le champ visuel étendue, soit l'acuité visuelle (aptitude à apprécier les détails).

Il existe deux grandes catégories de DV :

Les personnes aveugles ou non-voyantes, qui ont une perception lumineuse ou une cécité complète. Elles sont les plus repérables grâce à leurs aides au déplacement : la canne longue (canne blanche) et pour certains, le chien guide.

Les personnes malvoyantes, plus nombreuses, englobent tous les stades et toutes les formes de déficiences visuelles. Elles sont souvent peu repérables, car même si certains ont des aides optiques, d'autres ont une déficience importante non visible et très invalidante au quotidien.

La canne longue ou canne blanche, permet de détecter des obstacles au sol par une technique de balayage, suivant un cône qui est large au sol et diminue jusqu'à la taille. Cet outil permet une très bonne détection en dessous de 40cm mais aucunement entre le niveau de la ceinture et 2,20m.

Préconisations



Favoriser un environnement cohérent, simple, facile à comprendre et à mémoriser, bien balisé.

Eviter tous les obstacles positionnés de façon aléatoire sur les cheminements qui désorientent et favorisent les risques de chutes (législation : hauteur = 2,20m et saillie latérale = 15 cm). Attention notamment aux détails, tels que les raccordements de moquettes ou les câbles qui se baladent sur les salons, pouvant générer des accidents auprès de toutes les populations.

Veiller à la qualité de la lumière : elle joue un grand rôle pour les personnes malvoyantes, qui ont toutes besoin d'un bon éclairage. Éviter les reflets, les surbrillances, les zones d'éblouissement et les zones d'ombre.

Face à une personne mal ou non voyante, décrivez le plus précisément possible tout support visuel que vous pourriez être amené à utiliser dans vos démonstrations.

Faciliter les repères visuels : favoriser les contrastes de couleurs et de matériaux. Si vous indiquez un chemin, donnez toutes les informations possibles (obstacles, direction, nature du sol...)

Si vous accompagnez une personne mal ou non voyante, sachez que certaines préféreront être guidées oralement. Dans le cas contraire, prenez le bras opposé à la canne ou permettez à la personne de poser sa main sur votre épaule.

Pour les supports papiers, prévoir des documents écrits en gros. Pour les textes, on peut utiliser la police ARIAL 18 sur du A4 et pour les titres (panneaux à l'entrée des stands indiquant le thème proposé par exemple) prévoir du ARIAL 72 à 100 ou équivalent. Attention à toujours utiliser un fond qui contraste avec la couleur de l'écriture choisie, en privilégiant le pastel au fluo, pour un meilleur confort de lecture.

Les publics déficients auditifs (DA)

Les troubles auditifs qui entraînent une gêne fonctionnelle se caractérisent par une absence, une diminution ou une déformation de la perception d'un ou plusieurs paramètres du son.

Il existe deux catégories de déficients auditifs désignés par leur niveau de surdité :

Les malentendants : ils sont en général appareillés, mais la compréhension de la parole reste souvent difficile, surtout dans les ambiances bruyantes.

Les sourds ou non entendants : même s'ils sont appareillés, ils n'ont pas la capacité de perception suffisante pour entendre la parole ou d'autres sons signifiants (sonneries, cloches, pleurs, rires...).

Les conséquences fonctionnelles sont donc très importantes. Être sourd ou malentendant c'est non seulement ne pas entendre mais c'est aussi ne pas comprendre le langage oral. Ainsi, ces usagers ont des difficultés pour : **entendre et comprendre, acquérir et conserver la parole, utiliser les repères spatio-temporels**. Le rôle de sonar de l'oreille ne saura pas ou mal évaluer les distances et les masses (ex. : une voiture paraîtra plus éloignée qu'en réalité...) et **conserver leur équilibre**.

Préconisations

Une bonne signalétique, claire et continue afin d'éviter d'avoir à se renseigner oralement .

Une bonne qualité d'éclairage dans les endroits stratégiques pour une meilleure visualisation du parcours mais également dans l'espace où se trouve l'orateur afin de bien percevoir son visage et/ou les gestes du codeur ou de l'interprète.

Prévoir une bonne qualité acoustique : pour cela, chercher à diminuer les bruits de fond et bien isoler de l'extérieur.

Rester simple : pour échanger avec une personne mal entendante, nul besoin de parler la langue des signes. En articulant correctement, de face, et en inscrivant les informations principales sur une feuille de papier vous pourrez échanger sur l'essentiel en dédramatisant



Les publics en situation de handicap mental

Le handicap mental est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle. Les difficultés qui y sont liées sont diverses : se repérer dans l'espace et le temps, mobiliser son attention et sa concentration pendant un temps long, traiter et mémoriser les informations orales et sonores, maîtriser le calcul et le raisonnement, maîtriser la lecture ou l'écriture, s'exprimer, s'adapter aux changements imprévus. Ce handicap appelle beaucoup de surprotection. Il concerne officiellement **700 000 personnes en France**.

Les publics ayant des difficultés d'apprentissage

Un trouble d'apprentissage se caractérise par un dysfonctionnement dans le processus d'acquisition des connaissances. Il est spécifique à la fonction cognitive touchée : il y a donc des troubles d'apprentissage reliés au langage, à l'attention, mais aussi à des compétences spécifiques comme la lecture, l'orthographe, l'arithmétique, etc.

Cela concerne les publics dits « DYS », comme les personnes dyslexiques, dysphasiques...

Préconisations pour ces deux publics

- ▶ La mise en accessibilité devra tenir compte de l'accès à l'information et aux contenus de communication (adaptables dans un souci de simplification).
- ▶ Les enseignants, personnels encadrants et parents sont les plus à même de donner des indications sur les moyens d'adapter l'animation aux besoins des visiteurs en situation de handicap mental ou ayant des difficultés d'apprentissage.

Pour tous, signalétique et contraste

La signalétique doit répondre à trois critères : elle doit être **lisible**, et **compréhensible**.

▶ **Lisible** : la taille des caractères est importante ainsi que le type de caractères utilisés. On évitera les déliés pour préférer des capitales simples (type Verdana, Arial, Calibri ...). De plus, on veillera à utiliser un fort contraste entre le panneau et son support, et entre le panneau et les inscriptions dessus. Le premier contraste permet de repérer l'information, le second de la lire.

▶ **Compréhensible** : on évite l'usage intensif de sigles. On double si possible le texte d'un logo/pictogramme pour les personnes ne sachant pas ou peu lire.

EXEMPLE 1

Écriture claire sur fond sombre bon contraste et écriture claire

EXEMPLE 2

Écriture claire sur fond sombre : bon contraste mais une écriture difficile à lire

EXEMPLE 3

Écriture claire sur fond clair : pas de contraste malgré une écriture claire

EXEMPLE 4

Ton sur ton : totalement imperceptible

Vous pouvez mettre à disposition des personnes mal voyantes quelques versions simplifiées de votre programme, en agrandi noir et blanc.

Bien accueillir

Le mieux reste toujours de demander à la personne concernée si elle a besoin d'aide ou d'un accompagnement particulier, car aucune technique ne remplacera le contact humain. Si la personne en situation de handicap sent qu'elle peut compter sur votre bienveillance, vous aurez déjà parcouru la moitié du chemin de l'accessibilité.

Communication en amont

Les documents PDF ne sont pas tous accessibles via les logiciels utilisés par les personnes mal ou non voyantes, aussi est-il préférable de proposer une version WORD, basique, en noir et blanc au téléchargement sur vos sites internet.

Documents et contacts utiles

« Médiation ? Inclusion ! Les bases pour accueillir les publics à besoins spécifiques » :

<https://www.larotonde-sciences.com/app/uploads/2023/03/Livret-Inclusion-La-Rotonde.pdf>

Culture et handicap : Guide pratique de l'accessibilité – Ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culture.gouv.fr>



Espace documentation :

<http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation?search=handicap&SearchButton=#content>

L'accessibilité en pratique : de la règle... à l'usage – Dominique Ferté – Editions du Moniteur

Collectif des Associations de Rhône Pour l'Accessibilité (CARPA) : <http://wikilleurbanne.fr/wakka.php?wiki=CollectifDesAssociationsDuRhônePourLAcce>

Sachez qu'il existe des compensations humaines et techniques beaucoup plus pointues que celles évoquées dans ce document. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires vous pouvez en faire la demande auprès de notre service (coordonnées ci-dessous).



Service Vie des Campus
Site Internet :

[https://www.universite-lyon.fr/vie-des-campus/
vie-etudiante/handicap-et-accessibilite/](https://www.universite-lyon.fr/vie-des-campus/vie-etudiante/handicap-et-accessibilite/)